Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20260420-CCAS_2026_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES
C.C.A.S DE LA BAZOUGE DU DESERT

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à quinze heures quarante-cinq minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LA BAZOUGE DU DÉSERT, légalement convoqué en date du neuf avril, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri-Claude GAUTIER, président du CCAS.

Étaient présents :
M. Henri-Claude GAUTIER, Mmes Sylvie GALODÉ, Marie-Odile GOUDAL, Chantal MESSAGER, Sylvie LINAIS, Carine RABASTE, Solange THOMAS.

Était absente excusée :
Mme Stéphanie FEUILLET

Était absente :
Mme Agnès AUDGER

DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION « SECOURS POPULAIRE FRANCAIS » N° CCAS-2026-05

Vu le courrier en date du 23 février 2026 transmis par le Secours Populaire Français du Pays de Fougères relatif à une demande de subvention, Monsieur Henri-Claude GAUTIER, Président, propose aux membres du CCAS de verser une subvention qui s'élève à un montant de 100,00 € pour l'année 2026.

Le CCAS après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de verser une subvention d'un montant de 100,00 € à l'association « Secours Populaire Français » pour l'année 2026.

Fait et délibéré le 20 avril 2026
Ont signé au registre les membres présents

Le Président du CCAS
Henri-Claude GAUTIER

C.C.A.S. DE LA BAZOUGE-DU-DESERT
35 Ille et Vilaine